

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Piste cyclable bords de Vienne - allée des Acadiens
Acquisition d'un terrain appartenant à M. PINGEOT**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Châtellerault a aménagé une piste cyclable sur le tracé de l'ancien chemin de halage situé en bord de Vienne pour la partie comprise entre le quai Alsace Lorraine et le pont SNCF.

Afin de régulariser une situation où certaines parties de l'emprise foncière de la piste cyclable appartiennent encore aux propriétaires riverains, il convient aujourd'hui d'acquérir les dernières parcelles concernées par cet aménagement.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU le compromis de vente en date du 29 janvier 2007,

CONSIDERANT l'intérêt public de cette opération,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) d'acquérir le terrain appartenant à M. PINGEOT situé en bord de Vienne, formant la parcelle cadastrée section EM n°151 pour une surface de 227 m² au prix de 227€ toutes indemnités comprises, soit 1€ le m².

2) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de la ville, en l'étude de maître BARON, notaire associé à Dangé Saint Romain.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1027/4100.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le n°

Publié en mairie

Le

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD

VILLE DE CHÂTELLERAULT
SECTION EM
Piste cyclable des Acadiens

59

